Mairie de la Garde — Arrondissement de Toulon

Du vingt septième novembre mil huit cent cinquante-trois, à trois heures du soir

Acte de Mariage de Louis Augustin Grégoire Lauze, âgé de vingt ans, né à la Garde, département du Var, le sept du mois de décembre mil huit cent trente-trois, profession de propriétaire agriculteur, domicilié à la Garde, département du Var, fils majeur de Grégoire Lauze, profession de propriétaire agriculteur, domicilié à la Garde, département du Var, et de feue Marie Thérèse Ines Ricard, de la Garde, décédée le neuf avril mil huit cent cinquante-trois d'un part.

Et de Marianne Joséphine Célestine Barthélemy, Blanchisseuse, âgée de dix neuf ans, née à Toulon, département du Var, le dix sept du mois de mai mil huit cent trente quatre, domiciliée à la Garde, département du Var, fille mineure de Jean François Barthélemy, profession de propriétaire agriculteur, domicilié à la Garde, département du Var, et de Marguerite Thérèse Roquier, ici présente consentant d'autre part.

Les actes préliminaires sont : 1° les publications de mariage faites par trois jours différents les dimanches quatorze et vingt deux aout courant, dûment affichées, suivant l'ordre voulu par la loi.

Acte de naissance du futur époux, celui de leur père et mère, extrait de la commune de la future épouse, tous ici présents et consentants.

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du code civil, modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux, le père du futur époux et la mère de la future épouse

ont déclaré qu'il n'a été fait aucun contrat de mariage, à la date du ____ du mois de ____ mil huit cent cinquante ____ par devant Me ____ notaire à ____ département de ____

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Marianne Joséphine Célestine Barthélemy et l'autre Louis Augustin Grégoire Lauze.

En présence de Jean Louis Dominique Bodin, domicilié à la Seyne, département du Var, âgé de trente sept ans, profession de propriétaire architecte, ami de la famille non parent ni allié des époux.

De Jean Pierre Jean Baptiste Moriziot, domicilié à la Garde, département du Var, âgé de trente six ans, profession de propriétaire non parent ni allié des époux.

De Jean Joseph Porte, domicilié à la Garde, département du Var, âgé de cinquante quatre ans, profession de cordonnier, voisin non parent ni allié des époux.

Et de Jean François Camille Mussou, domicilié à la Garde, département du Var, âgé de quarante cinq ans, profession de cordonnier non parent ni allié des époux.

Après quoi, moi Pierre Gaillard, maire de la commune de la Garde, faisant fonction d'officier public de l'état-civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdits parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par les quatre témoins les époux, sauf que la mère de l'époux, lesquels ont déclaré ne savoir ou pouvoir signer.

Lauze — Célestine Barthélemy — Marguerite Barthélemy — Porte — Mussou — Moriziot — Bodin — Gaillard

N° 46

Lauze Louis Augustin Grégoire et Barthélemy Marianne Joséphine Célestine